

**Annexe à l'arrêté NOR 20350-16-0100 du 2 novembre 2016**  
**modifiant la composition de la commission locale de l'eau du Sage du bassin de l'Huisne**

***I - Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux*** (30 membres)

**Représentant du conseil régional de Normandie** (1 membre)

Mme Séverine YVARD

**Représentant du conseil régional des Pays de la Loire** (1 membre)

Mme Anne BEAUCHEF

**Représentant du conseil régional du Centre-Val de Loire** (1 membre)

Mme Alix TERY-VERBE

**Représentants du conseil départemental de l'Orne** (2 membres)

M. Jean-Michel BOUVIER

Mme Anick BRUNEAU

**Représentants du conseil départemental de la Sarthe** (2 membres)

M. Jean-Carles GRELIER

Mme Marie-Thérèse LEROUX

**Représentants du conseil départemental de l'Eure-et-Loir** (1 membre)

Mme Pascale de SOUANCÉ

**Représentants nommés sur proposition de l'association des maires de l'Orne** (6 membres)

M. Bruno BOUET, maire de Corbon,

M. Marc CARRÉ, maire-adjoint de Rémalard en Perche,

M. André GRUDÉ, maire-adjoint de Longny les Villages,

M. Jacques KÄSER, maire-adjoint Val au Perche,

M. Guy CHEVALIER, maire-adjoint de Sablons sur Huisne,

Mme Brigitte LUYPAERT, maire de Berd'huis.

**Représentants nommés sur proposition de l'association des maires de la Sarthe** (6 membres)

Mme Martine BOULAY, maire de Saint-Mars-la-Brière,

M. Paul GLINCHE, maire de Montfort-le-Gesnois,

M. Jérôme GUITON, conseiller municipal de La Ferté-Bernard.

M. Samuel GUY, conseiller municipal du Mans,

M. Michel MARY, maire de Duneau,

M. Michel ODEAU, maire de Villaines-la-Gonais.

**Représentants nommés sur proposition de l'association des maires de l'Eure-et-Loir** (3 membres)

M. Daniel BOSSION, maire de Champrond-en-Perchet,

M. Claude EPINETTE, maire de Béthonvilliers,

M. Alain JOSSE, maire de Saint-Jean-Pierre-Fixte.

**Représentants des structures intercommunales** (7 membres)

**Syndicat mixte de gestion du parc naturel régional du Perche**

Le président ou son représentant

**Syndicat départemental de l'eau (Orne)**

Le président ou son représentant

**Communauté de communes du Perche Rémalardais (Orne)**

Le président ou son représentant

**Syndicat mixte pour l'alimentation en eau potable de la région mancelle (Sarthe)**

Le président ou son représentant

**Communauté urbaine Le Mans Métropole (Sarthe)**

Le président ou son représentant

**Syndicat mixte de la rivière Huisne (Sarthe)**

Le président ou son représentant

**Communauté de communes du Perche (Eure-et-Loir)**

Le président ou son représentant

**II - Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées** (17 membres)

**Chambres consulaires et représentations professionnelles** (7 membres) :

Chambre d'agriculture de l'Orne (1 représentant),  
Chambre d'agriculture de la Sarthe (1 représentant),  
Chambre d'agriculture de l'Eure-et-Loir (1 représentant),  
Chambre de commerce et d'industrie de l'Orne (1 représentant),  
Chambre de commerce et d'industrie de la Sarthe (1 représentant),  
Chambre de commerce et d'industrie de l'Eure-et-Loir (1 représentant),  
Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction des Pays de la Loire (1 représentant).

**Associations et syndicats** (10 membres) :

Fédération de l'Orne pour la pêche et la protection des milieux aquatiques (1 représentant),  
Fédération de la Sarthe pour la pêche et la protection des milieux aquatiques (1 représentant),  
Fédération de l'Eure-et-Loir pour la pêche et la protection des milieux aquatiques (1 représentant),  
Union fédérale des consommateurs de la Sarthe – Que choisir (1 représentant),  
Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs de l'Orne (1 représentant),  
Sarthe nature environnement (1 représentant),  
Eure-et-Loir nature (1 représentant),  
Association de sauvegarde des moulins et rivières du Perche Ornaï (1 représentant),  
Association de sauvegarde des moulins et rivières de la Sarthe (1 représentant),  
Association de défense des sinistrés et de protection des quartiers inondables du Mans (1 représentant).

**III - Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics** (11 membres)

Le Préfet du Bassin Loire Bretagne ou son représentant,  
Le Préfet de l'Orne ou son représentant,  
Le Préfet de la Sarthe ou son représentant,  
Le Préfet de l'Eure-et-Loir ou son représentant,  
Le Directeur départemental des territoires de l'Orne ou son représentant,  
Le Directeur départemental des territoires de la Sarthe ou son représentant,  
Le Directeur territorial de la Sarthe de l'agence régionale de santé ou son représentant,  
Le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie ou son représentant,  
Le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire ou son représentant,  
Le Délégué régional de l'agence de l'eau Loire Bretagne, délégation du Mans, ou son représentant,  
Le Délégué régional de l'office national de l'eau et des milieux aquatiques, délégation de Rennes, ou son représentant.